



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

PROJET CŒUR DE VILLE



© LUCILLE COUPRA

La tenue du débat d'orientations budgétaires, sur la base d'un rapport, est obligatoire dans les régions, les départements, les communes et EPCI dont la population est supérieure à 3500 habitants.

En cas d'absence de débat d'orientations budgétaires, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale. Ce débat doit intervenir dans les 10 semaines précédant l'examen du budget primitif.

Ce rapport, conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, doit faire état des orientations budgétaires, des engagements pluriannuels envisagés, de l'état de la dette et préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

L'article 107 de la loi NOTRe prévoit la mise en ligne de la présentation des documents.

De plus, en application de l'article L.2311-1-2, le Maire doit présenter un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la collectivité. Le rapport fait état de la politique de ressources humaines de la commune en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. En outre, il dresse le bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité et fixe les orientations pluriannuelles de nature à favoriser cette égalité.

Le débat d'orientation budgétaire permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la ville, de mettre en lumière certains éléments rétrospectifs et d'engager les échanges qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Il fait obligatoirement l'objet d'une délibération donnant acte de sa tenue et ainsi de prémunir la collectivité contre un éventuel recours engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

Du fait des élections municipales, les communes et leurs groupements ont jusqu'au 30 avril 2026 pour voter leur budget et leurs taux de fiscalité.

SOMMAIRE

	Pages
I. LE CADRE NATIONAL	2/3
A. Prévisions macroéconomiques	
B. La situation financière des collectivités locales	
C. Loi spéciale et PLF 2026 : Les mesures législatives et réglementaires actées pour 2026	
II. LE CADRE LOCAL : LE PERIMETRE COMMUNAL	
A. Les données socio-économiques locales	
1. La ville	3/4
2. La communauté d'agglomération et les compétences transférées	4/6
B. Une situation financière saine mais fragilisée par l'érosion de son épargne brute	
1. Recettes de Gestion	7
2. Dépenses de Gestion	7
3. Les Epargnes (de gestion, brute et nette) et encours de dette depuis 2014	8
4. La dette : structure et gestion	9
5. La fiscalité : les bases, les taux 2025	9/10
III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE DE SANNOIS	
A. La structuration d'une prospective budgétaire : une volonté d'un PPI aligné climat	11
B. Les résultats estimés 2025	11
C. Le projet de BP 2026	12
1. SECTION DE FONCTIONNEMENT	
1.1 Les recettes de fonctionnement	12
1.2 Fiscalité et taxes	12/13
1.3 Les dépenses de fonctionnement	14
1.3.1 Les dépenses de personnel ville et CCAS confondus (Chapitre 012)	14/15
1.3.2 Les dépenses du Chapitre 011	15/16
2. SECTION D'INVESTISSEMENT	
2.1. Recettes réelles	16
2.2. Dépenses réelles	17
2.3 Les engagements pluriannuels	18
2.4 Tableaux des subventions et FCTA attendus	19/20
3. RESSOURCES HUMAINES DE LA COLLECTIVITE	
3.1 Principaux indicateurs	21/24

I. LE CADRE NATIONAL

A. Prévisions macroéconomiques

La situation politique exceptionnelle que connaît le pays entraîne des conséquences majeures pour les acteurs économiques en général et les collectivités locales en particulier. L'instabilité politique et la crise des finances publiques observées depuis l'été 2024 entraînent des conséquences sur l'économie française avec un coût de la dette qui progresse, la dégradation de la note de la France par les agences de notation et un ralentissement de la consommation par des comportements attentistes des ménages.

► Une croissance faible et un taux d'inflation stable

► Une dégradation de la dette et du déficit public

En 2024, le déficit public s'établit à 169,7 milliards d'euros, soit 5,8 % du produit intérieur brut, après 5,4 % en 2023 et 4,7 % en 2022. On souligne toutefois que les administrations publiques centrales portent l'essentiel du déficit public. Leur besoin de financement s'élève en 2024 à 154,1 milliards d'euros après 153,7 milliards d'euros en 2023. Le déficit des administrations locales, qui reste très mesuré, augmente également, s'établissant à 16,7 milliards d'euros en 2024, après 9,5 milliards d'euros en 2023. L'excédent des administrations de sécurité sociale décroît en 2024 avec 1,2 milliards d'euros, alors qu'elles affichaient un excédent de 11,5 milliards d'euros en 2023.

Le déficit public va mécaniquement dégrader le niveau de la dette publique qui augmente de 203 Md€ en 2024 à 3 305 Md€. Le ratio de dette publique en point de PIB augmente donc à 113,2 %, après 109,8 % fin 2023. On note toutefois que si la dette de l'Etat progresse, la dette des collectivités en pourcentage du PIB reste stable depuis les lois de décentralisation de 1982-1983. Le niveau d'endettement du secteur public local s'est toujours situé à un niveau proche de 10 % alors que l'Etat dépasse depuis la crise sanitaire de 2020 les 90 %.

B. La situation financière des collectivités locales (note de conjoncture de la Banque postale-sept 2025)

L'encours de la dette des collectivités locales est de 212.7 milliards d'euros et l'épargne brute se situe à 41.9 milliards d'euros à l'issue de l'exercice 2024. La capacité de désendettement, toutes collectivités locales confondues, est donc de 5.1 années soit en-deçà du seuil d'alerte fixé à 12 ans.

On peut toutefois observer une hétérogénéité entre collectivités avec notamment les départements dont la situation est dégradée par les deux années 2023 et 2024 de forte baisse des droits de mutations. Le rapport de la banque postale indique « qu'en 2024, les collectivités locales ont confirmé la croissance continue de l'investissement observée depuis 2021 (...). Ces niveaux historiques ont été financés à 29 % par une épargne nette en repli, conséquence d'un effet de ciseaux particulièrement marqué.

L'inflation a continué à produire avec décalage ses effets en raison de la structure des dépenses des collectivités.

Les recettes cumulées ralentissent du fait des dotations et des recettes fiscales. Le financement a été complété par un important recours à l'emprunt qui a représenté 34 % du financement des investissements. Le prélèvement sur la trésorerie a également été soutenu à hauteur de 3 milliards d'euros ». Ce rapport indique encore « qu'en 2025 l'investissement

poursuivra sa hausse de fin de mandat au sein du bloc communal, les départements et les régions diminuant leurs efforts compte tenu de leurs contraintes financières. L'épargne nette financera 29 % de l'investissement et sera en légère hausse, (...) sous l'effet de la reprise des droits de mutation et de la maîtrise des charges à caractère général.

En dépit de la hausse de 3 points du taux de contribution employeur à la CNRACL, l'épargne nette des collectivités en 2025 serait stable.

C. Loi spéciale et PLF 2026 : Les mesures législatives et réglementaires actées pour 2026 :

- La revalorisation des valeurs locatives cadastrales : +0.8%.
- La hausse des cotisations patronales CNRACL : +12 points entre 2024 et 2028.
- La stabilisation de la Dotation Globale de Fonctionnement (à périmètre constant).
- L'absence de prélèvement au titre du DILICO pour les communes.
- Les annexes vertes : en 2025 seul l'axe 1 d'atténuation («Lutte contre le changement climatique») devait obligatoirement être pris en compte pour l'analyse des comptes 2024. **À partir de 2026, l'axe 6 « préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles » doit également être obligatoirement pris en compte dans les annexes des comptes 2025. Les autres axes seront intégrés à partir de 2027-2028.**

II. LE CADRE LOCAL : LE PERIMETRE COMMUNAL

A. Les données socio-économiques locales

1. La ville

Sannois, commune de **478** hectares, dispose de 35 ha d'espaces verts et 60 hectares qui font partie du domaine Régional des Buttes du Parisis.

D'une superficie de 4.8km², la ville gère un linéaire de voirie de 49km et jouit d'une bonne desserte routière (RD 14 ; RD 392), autoroutière (A15, A115, accès à l'A16 et à l'A86). Sannois est maillée par les transports en commun (ligne J du Transilien, RATP, cars Lacroix, Noctilien).

La population légale de Sannois (source Insee) s'élève au 31 décembre 2025 à 27 266 habitants (27 116 habitants au recensement précédent). Près de 40% des Sannoisiens ont moins de 30 ans. Les chiffres INSEE font apparaître un léger tassement des naissances domiciliées depuis 2019 et une hausse des décès depuis la même période.

La population active, majoritairement professions intermédiaires et employés est concentrée sur les secteurs d'activité des services (commerce, transport, administration publique, enseignement, santé, action sociale).

Les inégalités salariales entre les femmes et les hommes se vérifient sur les catégories socio-professionnelles cadres, professions intermédiaires et ouvriers. Seule la CSP « employés » bénéficie d'un écart salarial à l'avantage des femmes.

Le chômage frappe de manière plus significative la part des 15-24 ans.

61% des ménages sannoisiens sont imposés. La part des revenus des ménages se répartit en revenus d'activités pour 84.7% de la population, les pensions retraites et rentes pour 21.8 % et 5.8% des ménages sannoisiens vivent avec les prestations familiales (dont 2.3% en minima sociaux).

54.8% des ménages sannoisiens sont propriétaires et 43.7% sont locataires. 26.3% des ménages sont sannoisiens depuis moins de 4 ans.

85% de la population active exerce à l'extérieur de la commune. La voiture reste le moyen privilégié des trajets domicile-lieu de travail (47%) contre 41% pour l'utilisation des transports collectifs. Les déplacements doux restent très largement minoritaires (6%)

La population légale prise en compte pour le calcul des dotations a été fixée à 27 270 **habitants** (fiche DGF 2025) **contre 27 254 habitants** (fiche DGF 2024).

Le potentiel financier par habitant (population DGF 2025) était de 1 177,79 € par rapport au potentiel financier moyen de la strate qui s'élevait à 1 401,27 € par habitant

La ville de Sannois compte, au 1^{er} janvier 2025, 3267 logements sociaux et répond donc à ses obligations prévues par la loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU-26.75%)

La ville entretient au 1^{er} janvier 2026, 18 écoles maternelles et élémentaires, 4 CLSH, 6 gymnases, 2 stades, 6 équipements culturels et socio-culturels, 6 bâtiments administratifs. L'actif de la ville est estimé à 204M€.

Au 31 décembre 2025, 596 agents publics, quel que soit leur statut (fonctionnaires, contractuels, vacataires, statuts particuliers ...), concourent au service public local selon la répartition suivante :

- 46,1% sont affectés aux politiques de proximité (Éducation, Culture, Sports et Vie Associative, Enfance Jeunesse),
- 28 % œuvrent aux politiques de solidarité et citoyenneté (Santé, Séniors, Petite Enfance, Action Sociale, Logement, Police Municipale, Politique de la Ville et Développement Local, relations citoyennes),
- 15,6% travaillent au cadre de vie (Services Techniques, Urbanisme, Propreté Urbaine, Espaces Verts),
- 5.9 % des agents composent les services ressources (Service Financier, Ressources Humaines, Service des Affaires Juridiques, Direction des Systèmes d'Information et du numérique),
- 4.4 % font partie du Cabinet du Maire et de la Direction Générale.

2. La communauté d'agglomération

La Communauté d'Agglomération Val Parisien née au 1^{er} janvier 2016, couvre 292 735 habitants (population DGF 2025) et compte 15 communes : Beauchamp, Bessancourt, Cormeilles en Parisis, Eaubonne, Franconville La Garenne, Frépillon, Herblay, La Frette sur Seine, Le Plessis Bouchard, Montigny les Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Saint Leu la Forêt et Taverny.

a- Les orientations du budget 2026 : autour de la transition écologique (extrait du ROB de la CAVP)

Malgré les contraintes financières, la Communauté d'Agglomération a défini des priorités essentielles pour préserver la qualité de vie des habitants et soutenir le développement du territoire.

Ces priorités se concentrent sur trois axes majeurs :

- ▶ Les transports collectifs : Cela inclut l'aménagement des arrêts de bus, la construction de stations Véligo, ainsi que le soutien financier aux villes pour la mise en oeuvre de leur plan vélo.
- ▶ La transition écologique : Elle se traduit par des travaux d'isolation et de rénovation énergétique des bâtiments publics afin de réduire l'empreinte carbone et améliorer l'efficacité énergétique des infrastructures locales.
- ▶ La sécurité publique : La Communauté d'Agglomération poursuit le déploiement de la vidéoprotection pour renforcer la sécurité des citoyens et des espaces publics.

b- Etat des compétences transférées et des compétences mutualisées au 1^{er} janvier 2026

Transfert de compétence : Le transfert de compétence d'une commune vers un EPCI entraîne la perte de prérogative de la commune sur la compétence transférée (perte du pouvoir de décision et d'autorité sur le personnel).

Mutualisation : la mutualisation vise la réalisation d'économie budgétaire et l'optimisation de l'action publique. Dans ce cadre, les communes conservent leur pouvoir décisionnel et peuvent puiser dans les services mutualisés en fonction de leurs besoins. La mutualisation est dite ascendante lorsque les services de la ville sont mis à la disposition de la communauté et descendante dans le cas inverse.

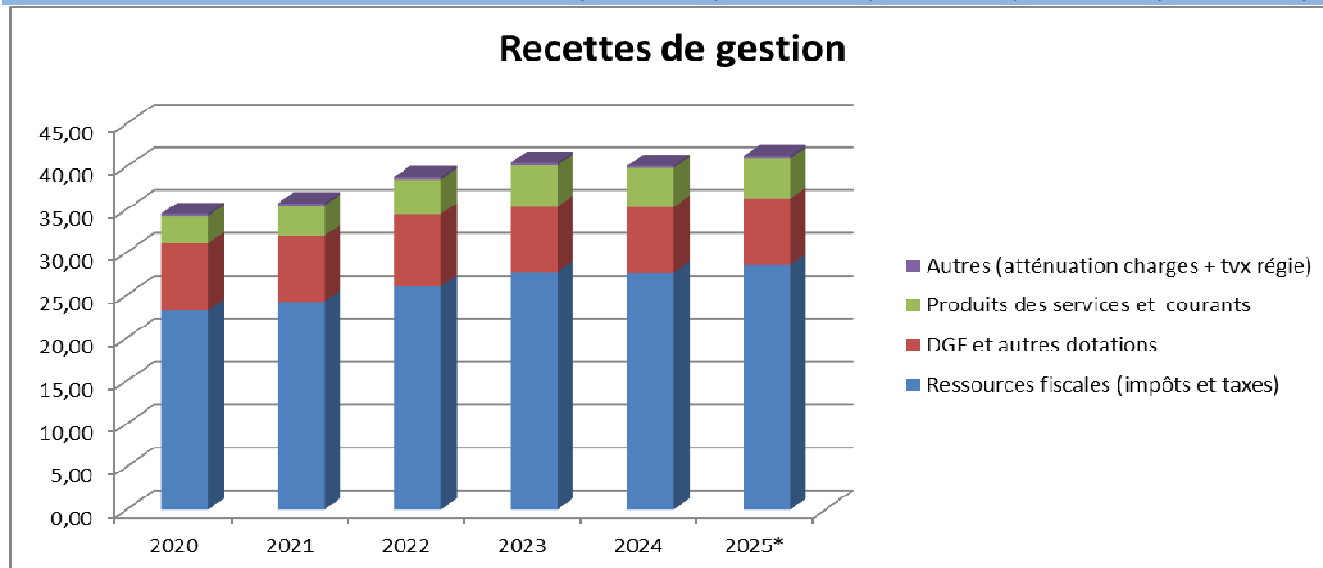
Date	Compétence transférée	Compétence mutualisée (descendante)	Observations
2014	Aire d'accueil des gens du voyage		
	Piscine		
	Règlement Local Publicité Intercommunale		
2015	Action Numérique		Délibération de principe pour la commune de Bessancourt, la ville de Sannois est en zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) depuis 2013.
	Vidéo protection		Transfert et extension des dispositifs vidéo surveillés
	Eclairage public		
	Zones d'activités économiques		
2016	Bornes de recharge pour véhicule électrique		Compétence non exercée précédemment par la commune.
		Police municipale : brigade de nuit ou de soirée	Créneaux d'intervention non couvert par la PM de Sannois.
		Système d'information Géographique (SIG)	SIG inexistant dans la collectivité
	Médiathèque		
2017	Stationnement payant (3 parkings souterrains)	Salubrité	Participation de la ville par dossier instruit. Peu de « poches » d'habitat indigne sur le territoire de Sannois.
		Dépôts sauvages	Compétence exercée en régie, mais chronophage.
2018	Assainissement		Obligation réglementaire
2022		Autorisation préalable à la mise en location	Un dispositif garant d'un logement décent. La ville participe à la définition des secteurs et des critères des habitations éligibles au « permis de louer ».
		Vidéoverbalisation	Un dispositif mutualisé en réaction aux problématiques de stationnement sur certaines zones de la ville.
		Recherche et constitution des dossiers de subvention	
2023		RGPD	
		Archivage électronique	
2024			
2025		Service Energy manager	Un dispositif mutualisé en réaction à la hausse des tarifs de l'énergie, de maîtrise des consommations et objectifs environnementaux
2026		Plan communal de sauvegarde	Projet en cours

B. Une situation financière stabilisée

Rétrospective des Comptes Administratifs

1. Recettes de gestion (ou recettes courantes) depuis 2020

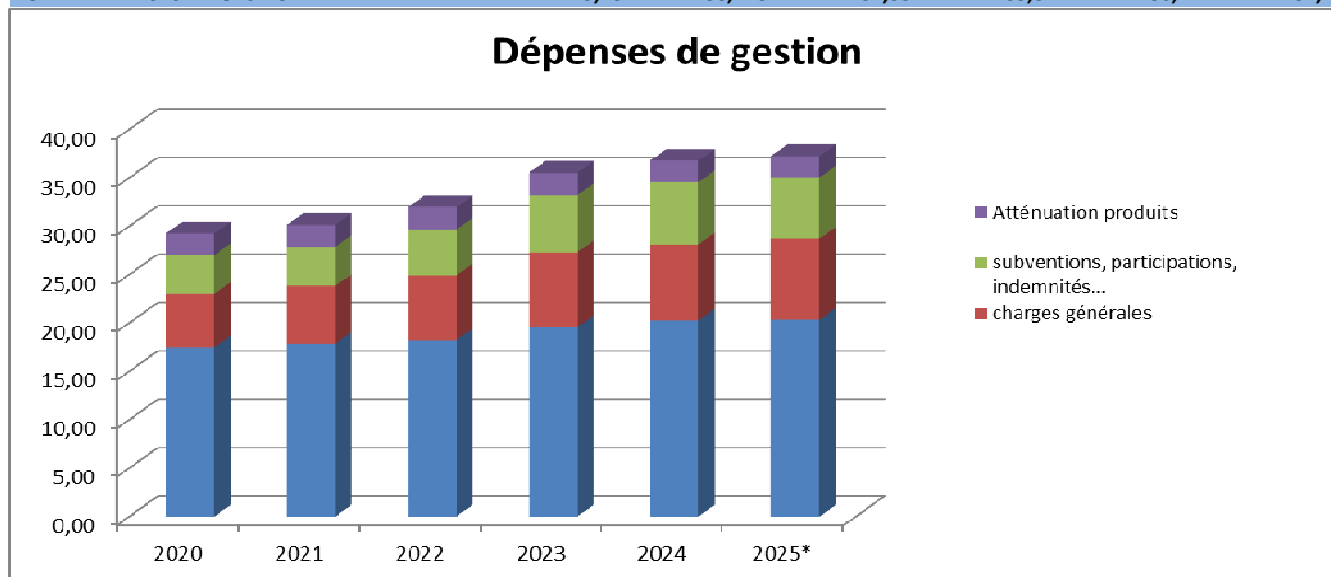
en millions d'euros	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
Ressources fiscales (impôts et taxes)	23,21	24,27	26,05	27,71	27,63	28,53
DGF et autres dotations	7,85	7,66	8,42	7,61	7,66	7,73
Produits des services et courants	3,17	3,51	4,04	4,83	4,55	4,71
Autres (atténuation charges + tvx régie)	0,28	0,30	0,30	0,30	0,24	0,27
TOTAL RECETTES DE GESTION	34,52	35,735	38,81	40,45	40,08	41,24



*Sous réserve du vote du Compte Financier Unique 2025

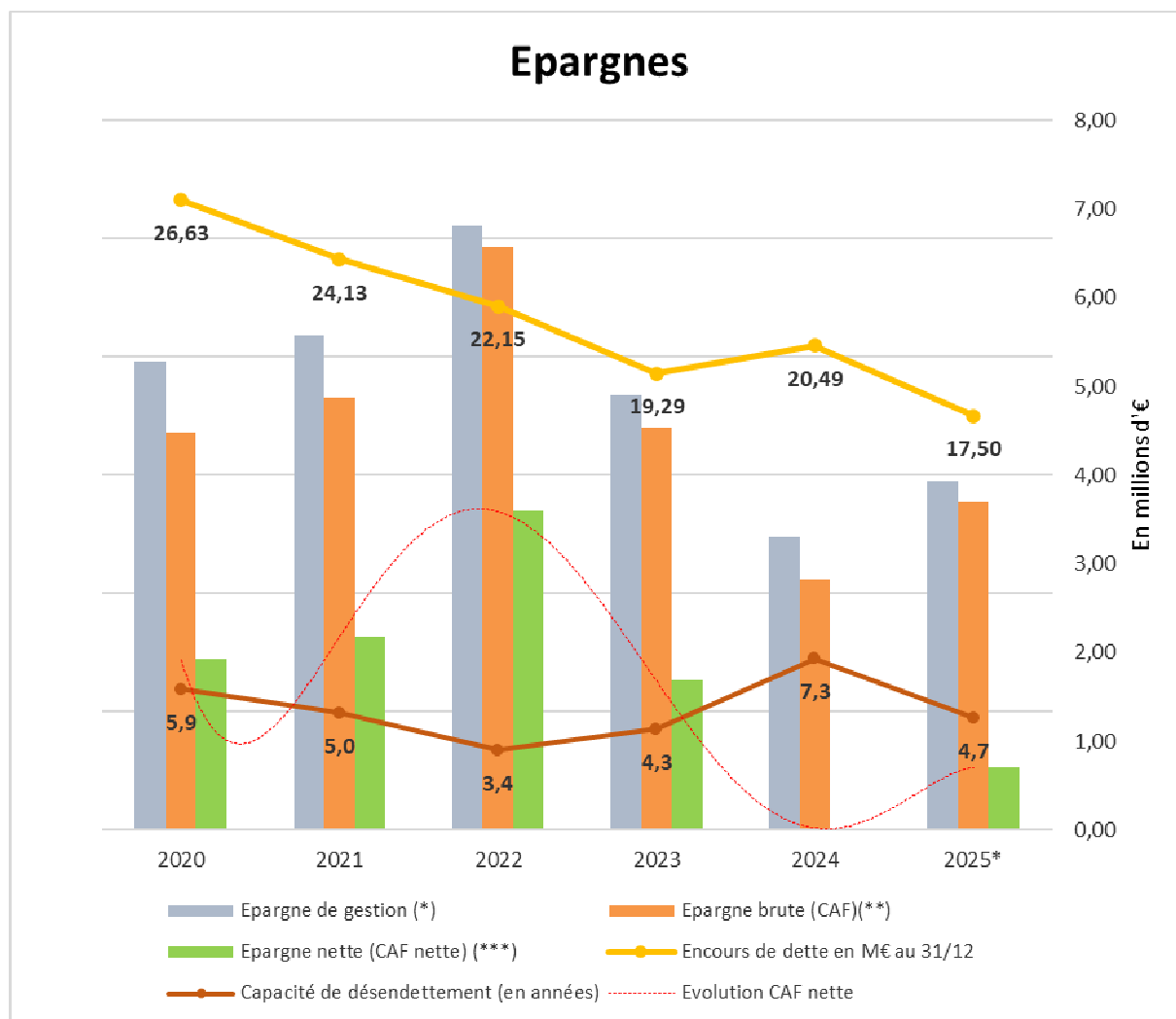
2. Dépenses de gestion (ou dépenses courantes, hors dette) depuis 2020

en millions d'euros	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
charges de personnel	17,46	17,84	18,22	19,56	20,24	20,34
charges générales	5,53	5,97	6,69	7,75	7,86	8,36
subventions, participations, indemnités...	4,03	4,03	4,74	5,87	6,46	6,34
Atténuation produits	2,21	2,28	2,30	2,32	2,21	2,21
TOTAL DEPENSES DE GESTION	29,23	30,128	31,95	35,51	36,77	37,25



*Sous réserve du vote du Compte Financier Unique 2025

3. Les Epargnes (de gestion, brute et nette) et encours de dette depuis 2020



*Sous réserve du vote du Compte Financier Unique 2025

La capacité de désendettement (en nombre d'année) est de 4,7 années pour Sannois. Pour ce ratio, la durée de 15 ans est prise pour référence dans la mesure où l'on considère qu'il s'agit de la durée de vie moyenne des équipements. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est déjà en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans.

4. La dette : structure et gestion

La dette contractée par la commune est nécessaire au financement de ses investissements en complément de son autofinancement disponible.

Depuis 2022, la Ville ne possède plus d'emprunt structuré catégorisé "hors charte" dans la charte GISSLER.

1. Le stock de dette au 01/01/2026

La dette communale au 01/01/2026 comporte 32 emprunts pour un encours de 17 503 801,28€.

Pour l'exercice en cours, le taux moyen ressort à 3,69%.

Les partenariats bancaires sont assez diversifiés puisque 7 établissements sont présents dans notre encours.

Banque	Capital restant dû au 31/12/2025	%
Sté de Fin. Local	9 613 082,05	54,92%
Agence France Locale	3 800 000,00	21,71%
Caisse d'Epargne	2 285 883,15	13,06%
Banque des Territoires	1 108 493,05	6,33%
Crédit Agricole	338 165,65	1,93%
Société Générale	303 079,68	1,73%
Caisse d'Alloc. Familiales	55 097,70	0,31%
Total	17 503 801,28	100,00%

2. La structure par type de taux

La dette présente le risque de taux suivant :

Type de taux	Capital restant dû au 01/01/2026	%
Fixe	15 372 551,28	87,83%
Structuré	200 000,00	1,14%
Indexé	1 931 250,00	11,03%
TOTAL	17 503 801,28	100,00%

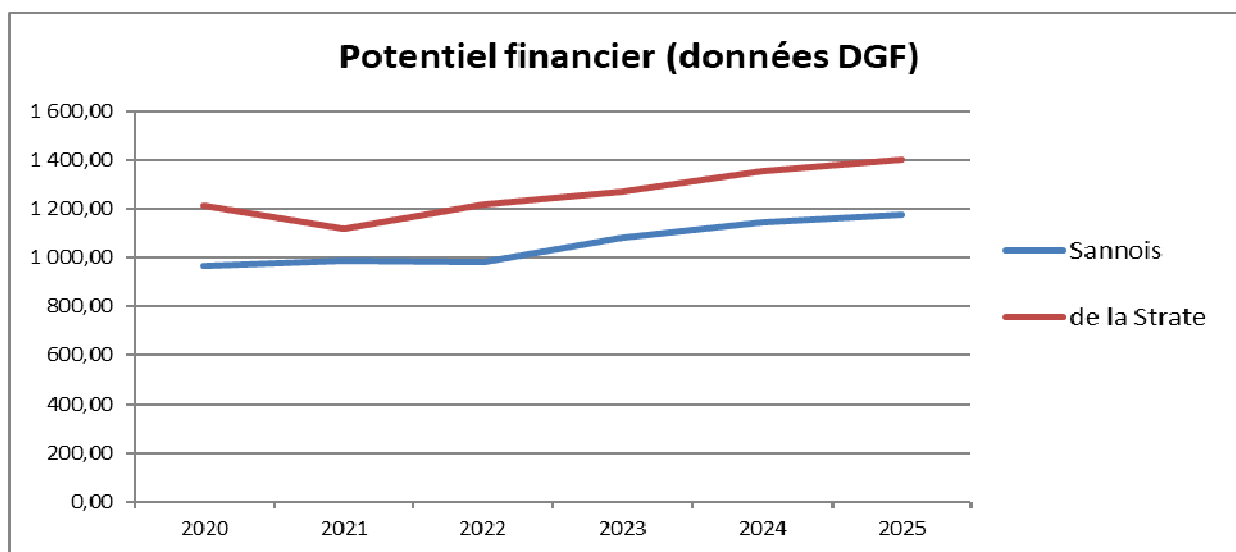
La dette structurée représente 1,14% de l'encours et se compose d'un emprunt Société Générale dont le taux est basé sur la différence des inflations Europe/France.

La dette à taux indexé représente 11,03% et se compose d'un emprunt Société de Financement Local (CRD de 31 250€) et d'un emprunt Agence France Locale (CRD de 1,9M€) indexés tous les deux sur l'Euribor 3 mois.

5. La fiscalité (les bases, les taux 2025)

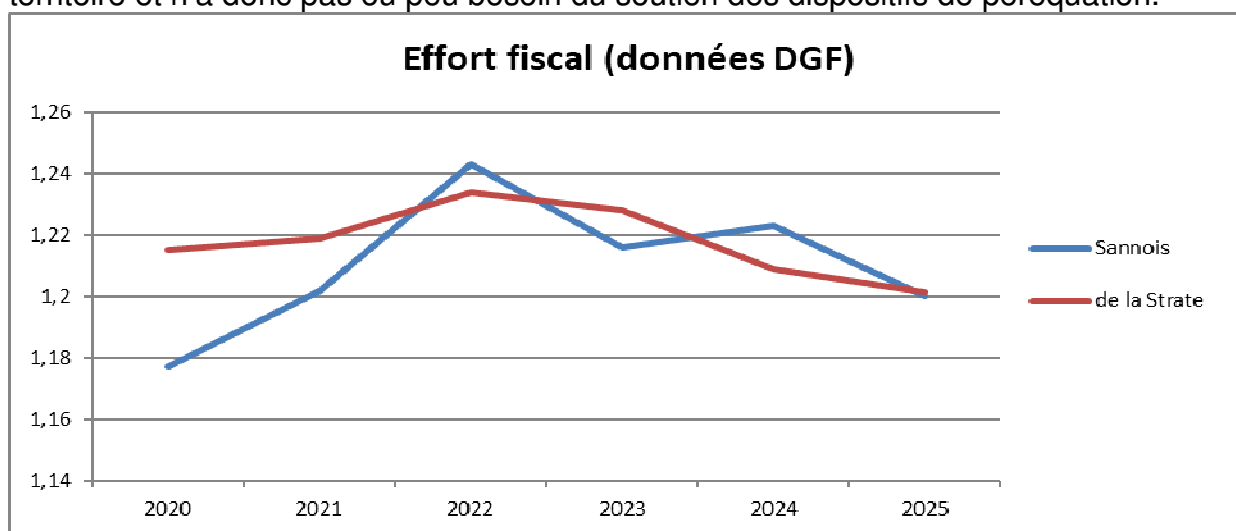
FISCALITE 2025	taxe d'habitation résidences secondaires	taxe foncier bati	taxe foncier non bati
BASES NOTIFIES (état 1288M)	785 583	41 591 832	48 965
Taux votés	18,97%	40,18%	72,97%
PRODUITS	149 025	16 711 598	35 730
Taux moyens communaux au niveau national en 2024 (données DGFIP)	23,88%	39,74%	51,08%

Le potentiel financier représente la masse de recettes que la commune serait en mesure de mobiliser si elle appliquait des décisions « moyennes » en termes de fiscalité. Plus le potentiel est élevé, plus une commune peut être considérée comme riche.



Le potentiel financier reste faible.

L'effort fiscal (EF) permet de mesurer le niveau de pression fiscale sur les ménages d'une commune. Il se calcule en divisant les produits effectivement perçus sur le territoire de la commune au titre des taxes sur les ménages par les produits potentiels de ces mêmes taxes (en appliquant aux bases les taux moyens nationaux). Moins l'effort fiscal est important (<1), plus il est considéré que la collectivité dispose de marges de manœuvres fiscales suffisantes sur son territoire et n'a donc pas ou peu besoin du soutien des dispositifs de péréquation.



On constate que l'effort fiscal demandé aux Sannoisiens reste supérieur à 1 et est pratiquement au même niveau que la strate, confirmant les faibles marges de manœuvres fiscales dont dispose la Ville.

III.LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 DU BUDGET DE LA VILLE DE SANNOIS

A. La structuration d'une prospective budgétaire : Une volonté d'un PPI aligné climat

Au carrefour d'exigences politiques, environnementales, juridiques, financières et techniques, la rénovation énergétique des bâtiments s'impose aux collectivités territoriales avec une acuité qui ne cesse de se renforcer. Par ailleurs, la crise énergétique, dont les effets sont encore visibles, a favorisé l'acculturation des agents et des citoyens à la sobriété énergétique. Cette sobriété doit être pérennisée et articulée avec l'efficacité énergétique.

Le plan pluriannuel s'articule donc autour de 4 axes :

- 1) La maintenance des équipements, hors transition énergétique
- 2) La transition énergétique : travaux des écoles Jules Ferry, Dunant, Magendie, Carnot. Remplacement par du LED dans les équipements communaux.
- 3) Les aménagements urbains : ANRU, Ilot Bellevue, Cœur de ville et Esplanade de la Gare.
- 4) Les ambitions programmatiques : réhabilitation de la Villa Rozée et construction du pôle santé, programmes inscrits au contrat d'aménagement régional (CAR) signé entre la Région et la ville de Sannois.

B. Les résultats estimés 2025

Il est utile de rappeler que les résultats cumulés proviennent en grande partie des cessions foncières opérées entre 2014 et 2023, pour un montant de 24.6M€ ; les plus importantes ayant eu lieu en 2014, 2017 et 2018.

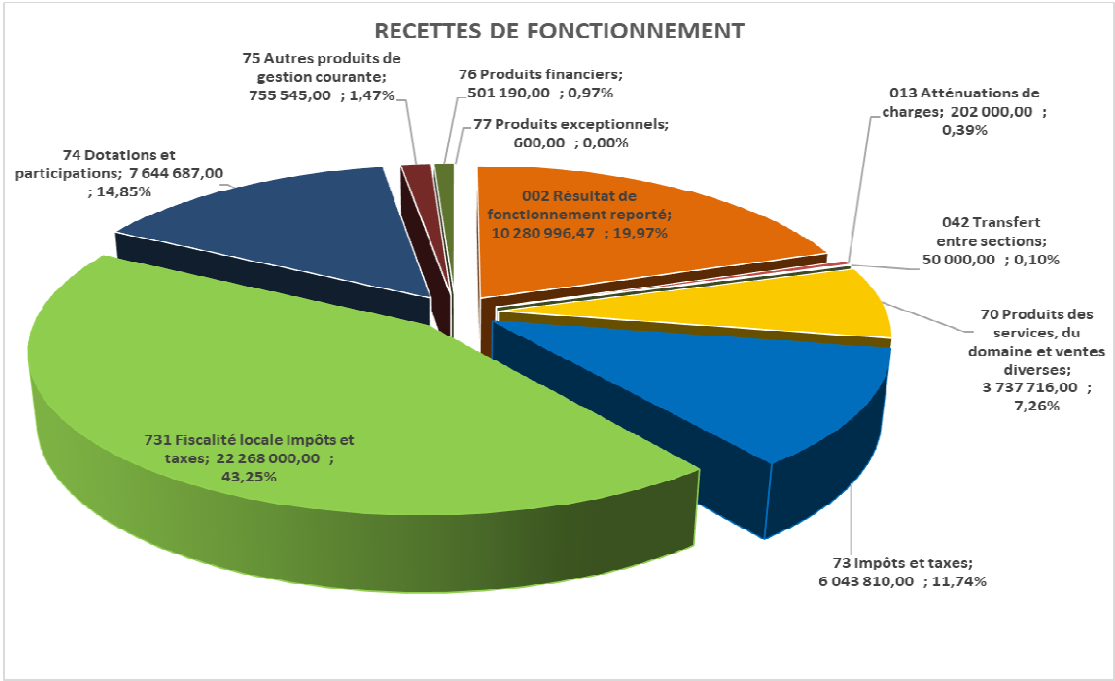
Le projet de BP 2026 prévoit la reprise des résultats 2025 pour les besoins de la section d'investissement à hauteur de 3.32M€ et pour l'équilibre de la section de fonctionnement 2026 à hauteur de 10.28M€.

C. Le projet de budget primitif 2026
(Sous réserve des notifications de dotations et des bases fiscales)

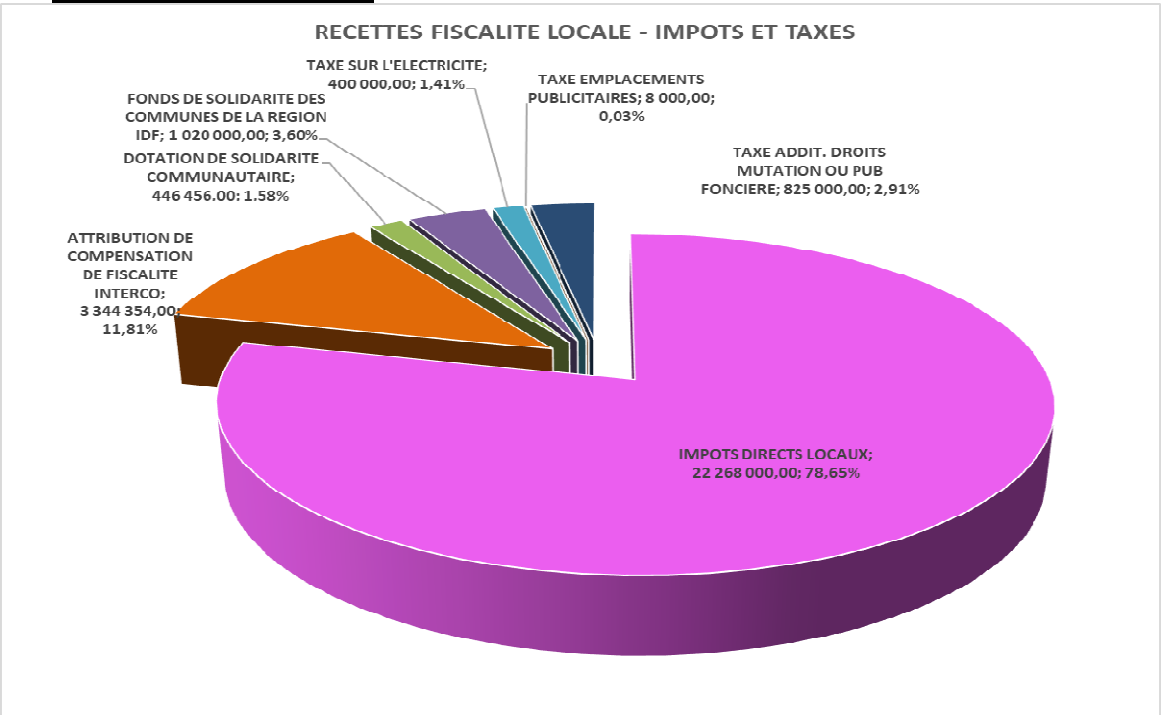
1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Les recettes de fonctionnement

Elles reposent majoritairement sur les recettes fiscales (54,99% du total des recettes), les dotations (14,85%) et produits des services (7,26%). Le résultat reporté de l'exercice 2025 représente 19,97% des recettes prévues. Pour 2026, les recettes de Fonctionnement sont estimées à environ 51,5M€.



1.2 La fiscalité et les taxes



Taux votés à Sannois en 2025

Taux votés à Sannois en 2025 et moyenne des villes de la même strate (données DGFIP*)				
INTITULES	Sannois Taux voté	Moyenne départemen- tale de la strate Taux moyen	Moyenne régionale de la strate Taux moyen	Moyenne nationale de la strate Taux moyen
Taxe d'habitation (résidence secondaire)	18,97%	17,65%	23,38%	22,98%
Foncier bâti	40,18%	39,92%	34,57%	40,27%
Foncier non bâti	72,97%	63,38%	57,16%	54,83%

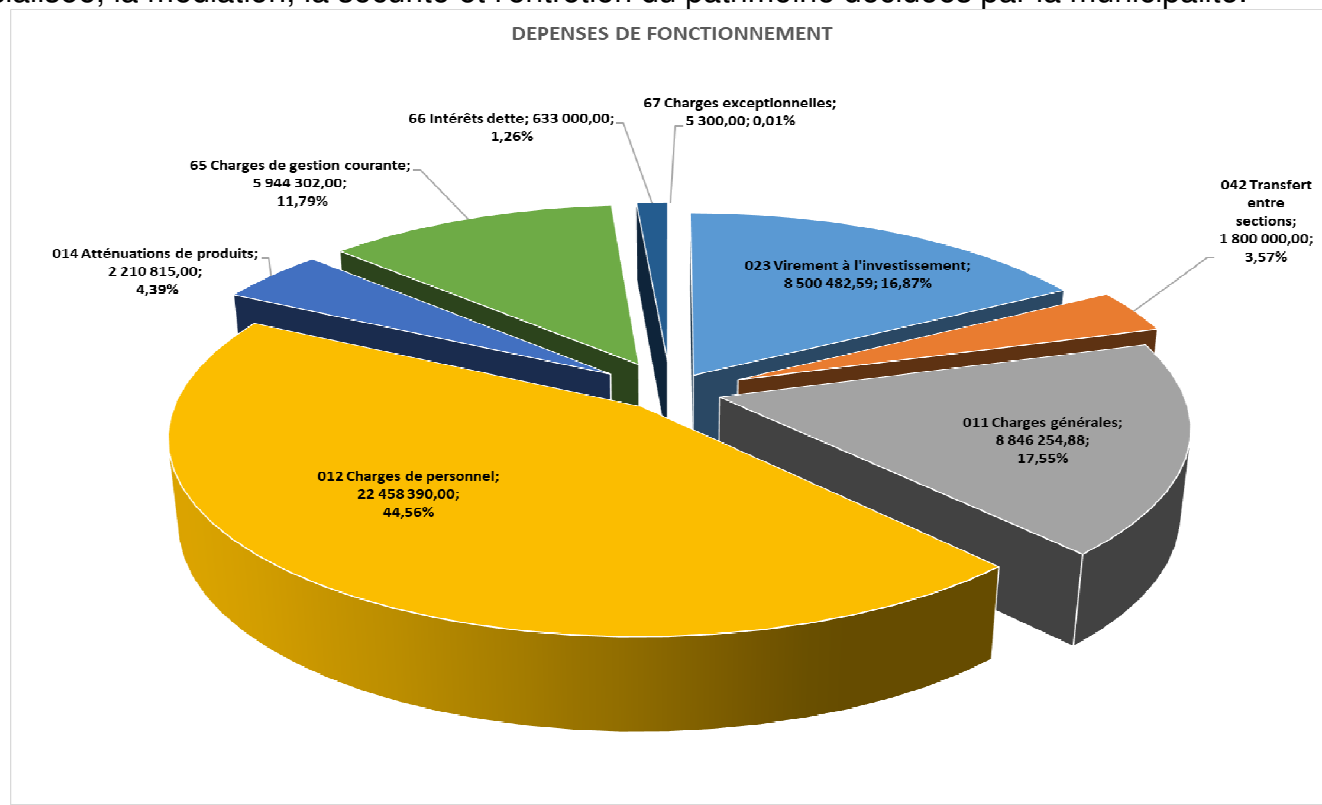
Produits des taxes et projection 2026

		CA2021	CA2022	CA2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026	DIFFERENCES 2026/2025	
								VALEUR	%
PRODUIT DES TAXES (état 1288M)	TAXE D'HABITATION	247 305	248 683	492 887	309 480	149 025	150 217	1 192	0,80%
	FONCIER BATI	13 150 777	13 891 699	15 517 943	16 127 746	16 721 054	16 845 291	124 237	0,74%
	FONCIER NON BATI	29 793	27 540	35 571	35 908	35 730	36 016	286	0,80%
	TOTAL DU PRODUIT	13 427 875	14 167 922	16 046 401	16 473 134	16 905 809	17 031 524	125 715	0,74%
	COMPENSATION ETAT Réforme TH	3 181 186	4 547 608	4 839 050	5 020 635	5 205 206	5 237 336	216 701	4,32%
ALLOCATIONS COMPENSATRI CES	TAXE D'HABITATION								
	FONCIER BATI	69 611	116 591	147 991	164 787	125 102	130 620	5 518	4,41%
	FONCIER NON BATI	374	373	371	367	365	566	201	55,07%
	TOTAL DES ALLOCATIONS	69 985	116 964	148 362	165 154	125 467	131 186	5 719	4,56%
	TOTAL GENERAL	16 679 046	18 832 494	21 033 813	21 658 923	22 236 482	22 400 046	163 564	0,74%

Le produit des recettes fiscales peut être estimé comme ci-dessus en prenant en compte les coefficients d'augmentation des valeurs locatives fixés par l'Etat sur la base des valeurs locatives connues de n-1, et la reconduction des modes de calcul des allocations compensatrices.

1.3 Les dépenses de fonctionnement : deux chapitres toujours sous surveillance

Les dépenses de fonctionnement sont construites dans une perspective d'optimisation des services et de préservation des prestations offertes aux sannoisiens. Elles répondent aux politiques publiques volontaristes sur l'enfance et la jeunesse, la santé, la prévention spécialisée, la médiation, la sécurité et l'entretien du patrimoine décidées par la municipalité.



1.3.1 Les charges de personnel et frais assimilés (Chapitre 012)

Les charges de personnel et frais assimilés indiquées représentent 44,56% des dépenses totales de fonctionnement et 55,75% des dépenses réelles de fonctionnement.

Evolutions des charges de personnel et frais assimilés (Chapitre 012 du budget communal de 2020 à 2025)

2020		2021		2022	
Budget Primitif	Réalisations	Budget Primitif	Réalisations	Budget Primitif	Réalisations
18 556 951 €	17 461 422 €	18 872 803 €	17 842 833 €	19 184 910 €	18 220 299 €
2023		2024		2025	
Budget Primitif	Réalisations	Budget Primitif	Réalisations	Budget Primitif	Réalisations
19 975 475 €	19 563 911 €	21 013 305 €	20 241 383 €	21 708 074 €	20 338 908 €

► **Les mesures réglementaires :**

- Augmentation de 3 points des cotisations patronales CNRACL, par an pendant 4 ans soit 250K€ par an.
- Mise en place d'une participation obligatoire à une mutuelle pour les agents municipaux.

► **Les mesures directement liées au choix de la municipalité :**

- 2026 : 2^{ème} année de mise en œuvre du Complément Indemnitaire Annuel.
- Titularisations, avancements d'échelon, de grade et promotion interne : en 2025, 154 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon, 24 d'un avancement de grade et 11 d'une promotion interne, soit 50% des fonctionnaires ont eu une évolution dans leur carrière en 2025.
- Poursuite du dialogue de gestion dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des emplois et compétences à l'aune de la vague de départ en retraite et de la contraction des finances locales, et mise en œuvre d'un outil de pilotage de la masse salariale
- Adhésion au contrat de groupe d'assurance santé (mutuelle) proposé par le CIG Grande couronne, et participation pour les agents de 15 à 35 euros par mois selon la composition du foyer.

1.3.2 Les dépenses du chapitre 011 (charges générales)

Le niveau de réalisation (=consommation du budget) de ce chapitre progresse entre 2021 et 2025 de 40%.

En 2025, il représente 20,55% des inscriptions de dépenses réelles de fonctionnement du BP2025. Ce constat a des conséquences immédiates sur la réduction de nos marges d'autofinancement.

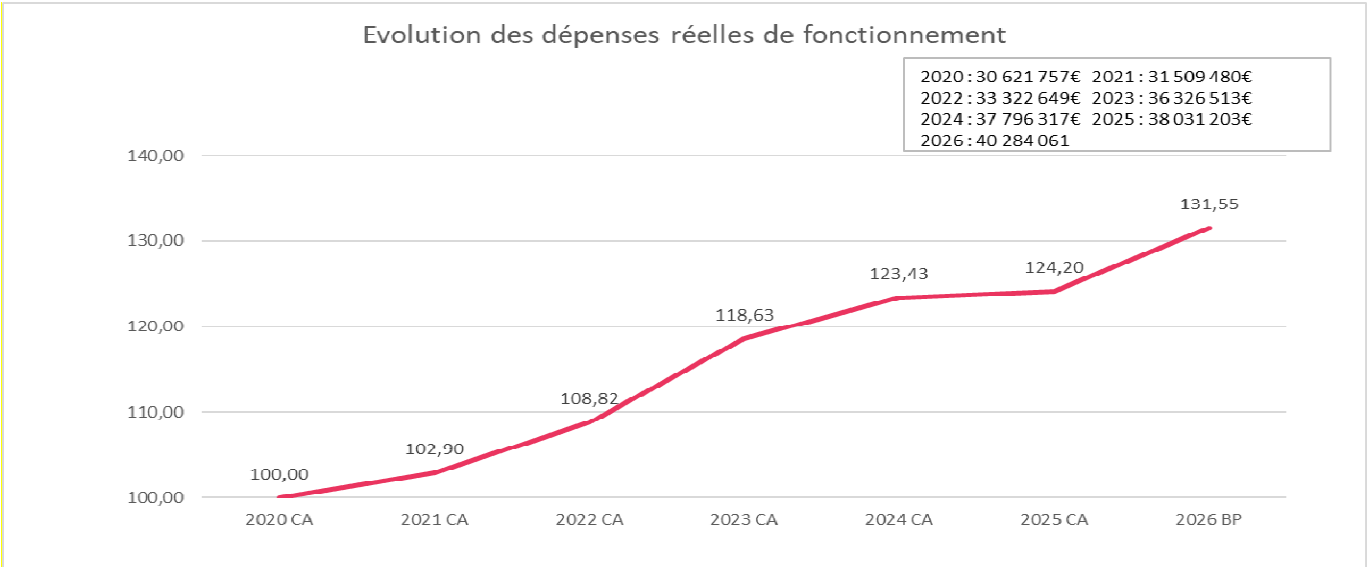
Les prévisions budgétaires 2026 de ce chapitre diminuent par rapport à l'année dernière (-8,48%) en raison notamment d'une baisse de la part "achat" de 5,8% quand celle-ci compose 51,24% des charges à caractère général.

Celles consacrées aux dépenses de « fluides » - soit 37,8% des dépenses de la part « achat » - diminuent de 14,5% (-290K€) par rapport au BP2025. De même, les dépenses de maintenance et d'entretien enregistrent une baisse de 22% (-433K€).

Toutefois, les hausses des dépenses liées aux frais de location de biens immobiliers de la collectivité de 12,6% (+25K€) et d'assurance de 28% (+58K€) atténuent quelque peu les baisses précédemment indiquées.

Sur ce poste de dépenses, les marges de la ville restent étroites : seule la poursuite d'un effort important de rénovation de nos bâtiments anciens, très énergivores, mené dans le cadre d'une politique globale de rénovation énergétique pourra nous mener à une réduction effective de nos dépenses de "fluides". C'est le rôle dévolu à l'Energy Manager, poste mutualisé avec la CAVP.

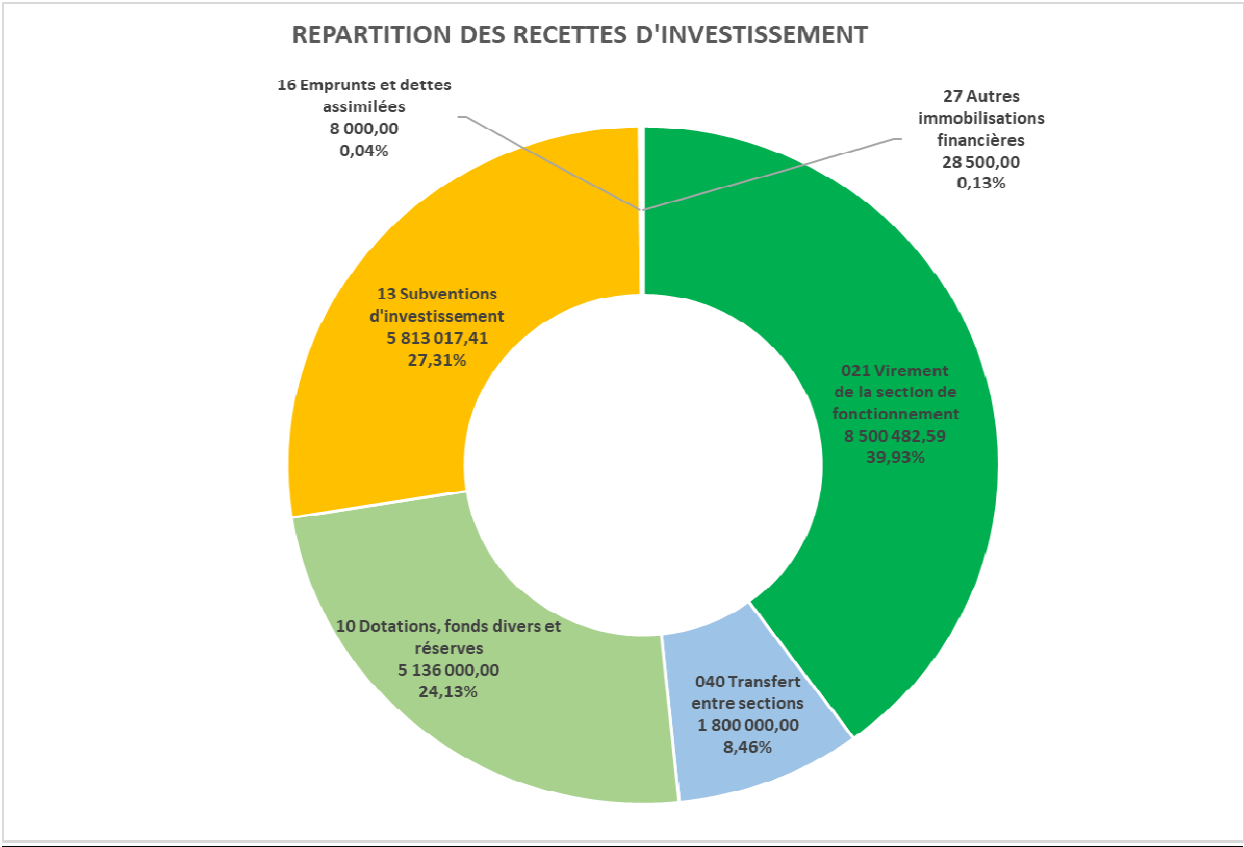
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



2 SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Les recettes d'investissement

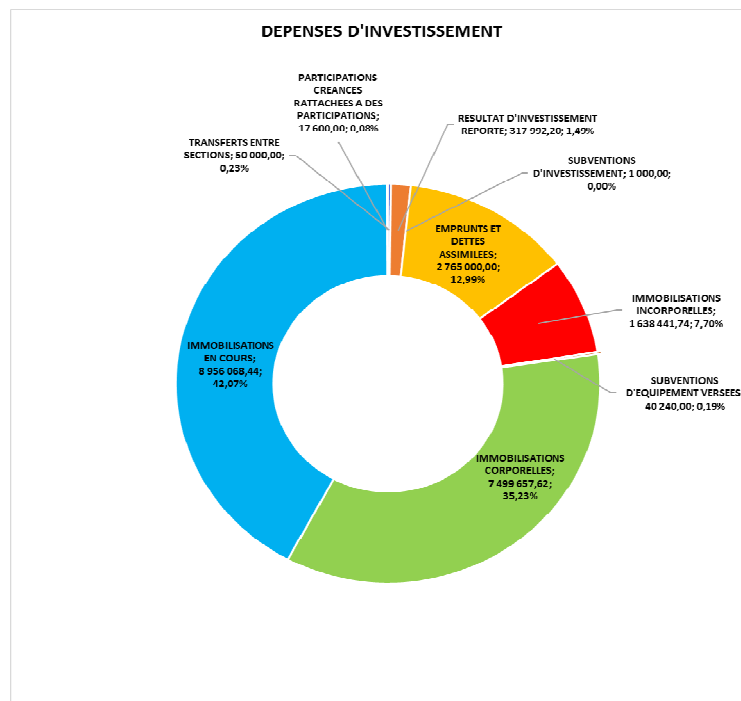
Les règles budgétaires rendant nécessaire l'équilibre de la section d'investissement, le virement provenant de la section de fonctionnement représente 39,93% des recettes d'investissement (8,5M€). De plus, 3,32M€ proviennent de l'excédent de fonctionnement 2025 capitalisé (compte 1068).



2.2 Les dépenses d'investissement

Les nouveaux crédits inscrits en section d'investissement s'articulent autour des priorités définies dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement Durable et comprennent notamment :

- 1) Aménagements urbains :
Etudes Cœur de Ville 0.125M€.
Reconstitution de l'actif : 3.3M€.
Programme ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) : Voirie (0,25M€).
- 2) Réhabilitations et créations :
Villa Rozée (3,12M€).
Création du pôle Santé (1,31M€).
- 3) Rénovations :
Centre Cyrano : mise en conformité électrique, études de réhabilitation (0,47€).
Ecole Jules Ferry (0,96M€).
- 4) Travaux et équipements :
Travaux, aménagements et équipements dans les structures sportives (0,69M€).
Travaux, aménagements, équipements dans les bâtiments et cours scolaires (1,31M€).
Réfection des ascenseurs Résidence Autonomie Maurice Utrillo : 0,18M€.
- 5) Voirie :
Requalification, aménagements, sécurisation de la voirie (0,71M€).
- 6) Equipements numériques (0.40M€).
- 7) Flotte automobile :
Acquisition de véhicules (0,135M€), participant au verdissement de la flotte automobile,
- 8) Remboursement du capital de la dette (2,75M€)



2.3 Les engagements pluriannuels

Les collectivités ont la possibilité d'utiliser la procédure des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) afin de planifier la mise en œuvre de leurs investissements tant sur le plan financier qu'organisationnel et logistique. Cette procédure permet de ne pas faire supporter à un budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme. Au 31 décembre 2025, il y a 8 autorisations de programme ouvertes pour un montant total de 20 890 255€.

n° AP	Libellé d'AP	Millésime	Montant de l'AP au 31/12/2025	Répartition des crédits de paiement (CP)							
				2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
AP2022-002	Création Centre horticole	2022	1 927 285 €	52 104 €	1 103 000 €	772 181 €					
AP2024-001	Réhabilitation Villa Rozée	2024	3 732 240 €			177 240 €	575 000 €	2 980 000 €			
AP2024-002	Création Pôle Santé	2024	7 330 000 €			538 550 €	260 000 €	2 655 450 €	3 876 000 €		
AP2024-003	Création école de Transition	2024	271 730 €			237 730 €	34 000 €				
AP2024-004	Réhabilitation école Jules Ferry	2024	2 121 000 €			155 310 €	150 000 €	876 445 €	939 245 €		
AP2024-005	Réhabilitation école Henri Dunant	2024	2 124 000 €			129 640 €	143 745 €		915 310 €	935 305 €	
AP2024-006	Réhabilitation école Magendie	2024	2 542 000 €						102 000 €	1 236 520 €	1 203 480 €
AP2024-007	Réhabilitation gymnase Tour du Mail	2024	842 000 €						31 200 €	398 300 €	412 500 €
			20 890 255 €	52 104 €	1 103 000 €	2 010 651 €	1 162 745 €	6 511 895 €	5 863 755 €	2 570 125 €	1 615 980 €

Les montants réajustés des crédits de paiement (CP) 2026 et, éventuellement des autorisations de programme (AP) seront arrêtés au moment du vote du budget primitif 2026 (hors recette). De même, de nouvelles autorisations de programme pourront être définies lors du vote du budget primitif 2026.

2.4 Tableaux des subventions et FCTVA attendus (hors ANRU)

Thématique fonctionnelle	Estimation budgétaire 2026	DETAILS DE L'INSCRIPTION	Transition énergétique / écologique	LES SUBVENTIONS FLECHÉES											AUTRES RECETTES			
				DSIL 20 à 80%	CRTE	REGION	CD95 15% (coût / usage du bâtiment) déduits de travaux	FONDS VERT	CA VAL PARISIS	AESN (contrat SAGE)	SIGEIF	SDEVO	Politique de la Ville	CAF	ARS	AUTRE	CEE	FCTVA 16,404% année N+2
PARC AUTO	50 000,00	ACHAT 1 VEHICULE ELECTRIQUE	X			X si PM	X si PM				X	X						8 202,00
DOUR	65 000,00	ETUDES TERRAIN DES AUBINES	X			X	X	X								IDF NATURE		10 662,60
	10 000,00	ETUDES TERRAIN BAS ERMITAGE				X	X	X										1640,40
VOIR	464 400,00	MAINTENANCE (AMENAGEMENTS PIETONS ET REQUALIFICATION DE VOIRIE ET ENVELOPPE SECURISATION AUX ABORDS DES ECOLES) Pointe Robert : 119 400 Laurie Braille / Liberté : 200 000 reprise tapis chaux : 125 000 abords 6 color : 20 000					X DANS LIMITE ENVELOPPE ANNUELLE											76 180,18
	350 000,00	COURS JULES FERRY OASIS	X	X ou fonds vert	X	X	X	X ou DSIL		X								57 414,00
	55 000,00	REPRISE TRIBUNES TERRAIN DE SPORT GAMBETTA				à étudier	à étudier car a priori il faut un planning d'utilisation des associations sportives									ANS à étudier		9 022,20
ANRU	250 000,00	ANRU BAS DES AULNAIES / CARREAUX (contre partie, études diverses, travaux d'aménagement, travaux d'accompagnement) POLITIQUE VILLE																41010,00
MOULIN	9 000,00	CHANGEMENT DES VOILES				à étudier	X											1476,36
ECOLE	259 300,00	MAINTENANCE ECOLES					X										X selon travaux	42 535,57
EQUIPEMENTS SPORTIFS	399 100,00	MAINTENANCE (TRAVAUX DIVERS) ST DELAUNE : 297 000 GYM DELAUNE : 30 000 TDM : 27 000 PASTEUR : 10 000 PSJOB : 25 000 VOLTAIRE : 10 000	X	X Delaune	X Delaune	à étudier	X				X selon travaux					ANS à étudier	X selon travaux	65 468,36
UTRILLO	186 000,00	REFECTION ASCENSEURS					X											30 511,44
EGLISE	115 000,00	ETUDES CONFORTEMENT STRUCTUREL				X	X									DRAC à étudier		18 864,60

Thématique fonctionnelle	Estimation budgétaire 2026	DETAILS DE L'INSCRIPTION	Transition énergétique / écologique	LES SUBVENTIONS FLECHÉES										AUTRES RECETTES				
				DSIL 20 à 60%	CRTE	REGION	CD65 15% (selon l'usage du bâtiment) études et travaux	FONDS VERT	CA VAL PARISIS	AESN (contrat SAGE)	SIGEIF	SDEVO	Politique de la Ville	CAF	ARS	AUTRE	CEE	FCTVA 16,404% année N+2
DIRBAT	110 000,00	ENVELOPPE CVC (travaux d'urgence)	X				selon le site concerné				X selon travaux						X selon travaux	18 044,40
STATION CYRANO	62 800,00	REMPLACEMENT ECLAIRAGE EN LEDS DU PK	X														à étudier	10 301,71
HOTELVILLE	23 500,00	ETUDES ACC HDV	X															3 854,94
JXENFANTS	90 000,00	RENOVATION COMPLETE DU SOL SOUPLE JEAN MOULIN (25 000) RENOVATION COMPLETE AIRE DE JEUX PRAT (55 000) RENOVATION SQUARE ELIME ROUX - études (10 000)					1 demande par an											14 763,60
CTM	350 000,00	PROGRAMME ETUDES ET DIAGNOSTICS					1 demande tous les 2 ans (en cours villa la rozée) - voir 2027											57 414,00
AMBITIONS PROGRAMMATIQUES AUTOUR DE BÂTIMENTS																		
VROZEE	2 979 433,22	AP CP - RENOVATION VILLA ROZEE - COUT TOTAL (2024 - 2025 - 2026) = 3 262 275,00 - Rénovation Villa ROZEE MDE Etudes et travaux / Bureaux de contrôle / SPS	X			300 000.00 notifiés en 2025	567 526.16 demande en cours	444 877.29 notifiés en 2025			X						X	488 746,23
PSANTE	1 000 000,00	AP CP - Création d'un pôle santé - COUT TOTAL (2024 - 2025 - 2026 - 2027) = 6 637 720,00 - BET / Architect / DCE et travaux / Bureau de contrôle / SPS / SSI Investigations Géotechnique / Topo / acoustiques / Indemnité concours	X	680 000.00 notifiés en 2025		700 000.00 notifiés en 2025	465 666.66 demande en cours		236 666.66 demande en cours						500 000.00 notifiés en 2025			164 040,00
JFERRY	876 445,00	AP CP - rénovation Jules Ferry	X				675 000.00 notifiés en 2024	445 529.85 notifiés en 2024			X						X	143 772,04
MCARNOT	350 000,00	CREATION DE 2 MODULAIRES CARNOT		X	X		X											57 414,00
CYRANO	370 000,00	MISE AUX NORMES SSI ET ELECTRICITE		X	X		X										X selon travaux	60 694,80

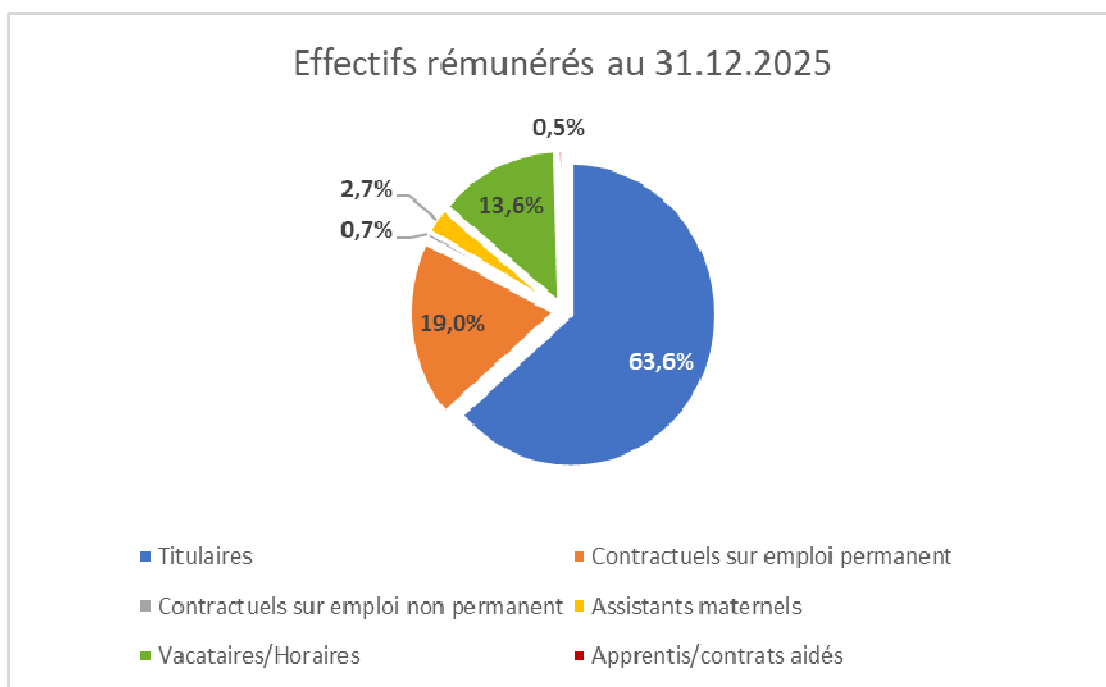
3. RESSOURCES HUMAINES DE LA COLLECTIVITE

3.1 Principaux indicateurs

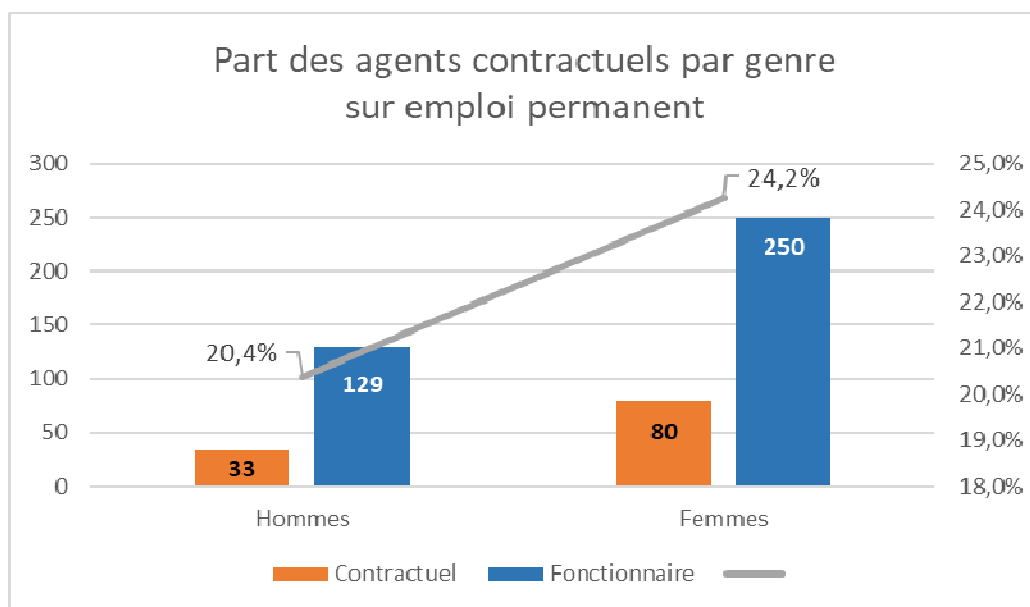
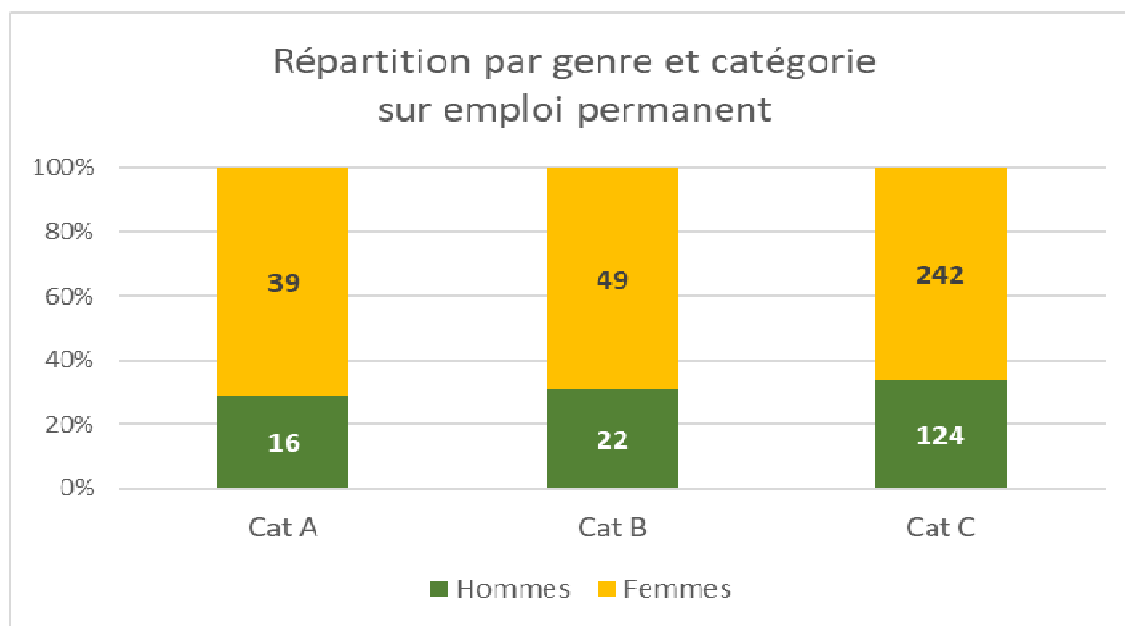
EFFECTIFS VILLE ET CCAS 2024

➤ **596 agents** rémunérés par la ville et le CCAS de Sannois au 31.12.2025.

Titulaires	379
Contractuels sur emploi permanent	113
Contractuels sur emploi non permanent	4
Assistants maternels	16
Vacataires/Horaires	81
Apprentis/contrats aidés	3



➤ **492 agents** sont sur **emploi permanent**, soit **82,5% de l'effectif**



TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT

- ✓ 492 agents sur emploi permanent
- ✓ 487,5 Equivalents Temps Plein

	Temps complet	Temps non complet	Temps partiel
Fonctionnaires	367	1	11
Contractuels	110	2	1
TOTAL	477	3	12

BUDGET ET REMUNERATIONS

En 2025, la **masse salariale globale (charges comprises)** de la ville est de 19 616 155 euros et de 5 077 245 euros pour le CCAS, soit un total de **24 693 400 euros** (hors élus). Elle comprend les salaires de base, ainsi que les primes, les indemnités, les avantages en nature, les cotisations salariales et patronales, sans oublier les charges sociales.

Masse salariale budgétaire (inclut la masse salariale globale + personnel extérieur + dépenses périphériques liées au personnel)

- 20 464 220 euros pour la ville,
- 5 489 624 euros pour le CCAS,

Soit un total de **25 953 844 euros**, représentant **57,66%** des dépenses réelles de fonctionnement 2025.

	<i>Traitements indiciaires</i>	<i>Régimes indemnitaires</i>	<i>SFT</i>	<i>NBI</i>	<i>Heures Sup.</i>	<i>Avantages en nature</i>
CCAS	2 105 467 €	740 246 €	36 638 €	27 223 €	14 910 €	0
VILLE	10 041 912 €	2 706 980 €	118 168 €	88 891 €	197 644 €	17 323 €
TOTAL 2025	12 147 379 €	3 447 226 €	154 806 €	116 114 €	212 554 €	17 323 €

AVANCEMENTS DE CARRIERE

En 2025, 154 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon.

AVANCEMENTS DE GRADE 2025	HOMMES	FEMMES	TOTAL
TOTAL	8	16	24

PROMOTION INTERNE 2025	HOMMES	FEMMES	TOTAL
TOTAL	2	9	11

FIPHFP HANDICAP

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6% des effectifs.

Déclaration 2025 (effectifs 2024)

	VILLE	CCAS
Nombre légal de bénéficiaires	25	6
Effectif déclaré	35	9
Taux emploi direct	8,14%	8,26%
Montant à payer	0€	0€

Le nombre d'agents reconnus par la MDPH ou ayant bénéficié d'un reclassement professionnel, ainsi que le montant des contrats passés avec des entreprises adaptées et des ESAT, sont valorisés et permettent de remplir les obligations au titre du FIPHFP.

Ainsi, depuis plusieurs années, la ville de Sannois et le CCAS ne sont redevables d'aucune contribution.